



ECHOS CT du 15 octobre 2021

RÉORGANISATION DIRECTION RESSOURCES URBAIN ET ENVIRONNEMENT

Pour la **CFDT**, nous réitérons la demande déjà exprimée en pré-CT d'avoir une organisation des ressources similaires pour les trois délégations. L'absence de poste de RAF à la DUM nous interroge pour une délégation qui porte une bonne partie de la PPI et qui a d'ailleurs plus d'agents ressources que la DGEEP (58 contre 52). Le système des prestations de service ne fonctionnera pas car c'est d'abord au sein et pour sa propre délégation que l'agent travaille.

La **CFDT** prend acte de l'information reçue le jour du CT de la création du poste de coordinateur fonction achat rattaché à la DGEEP. En effet les incertitudes qui planaient sur la mission Achat nous posaient problème car c'est une démarche importante que la collectivité ne doit pas laisser tomber.

Les rattachements différents des conseillers à la PPI et conduite de projet sont incohérents entre la DUM et la DTEE. Les fiches de poste ne sont d'ailleurs pas fournies.

Pour la **CFDT** les pré-recrutements réalisés avant le CT posent problème vis-à-vis de la place des instances : il s'agit de respecter les organisations syndicales et leurs représentants, ce que ne fait pas l'administration en pré-recrutant les directeurs ressources et les chefs de services.

Par ailleurs nous n'avons pas trouvé le lien avec la territorialisation des services qui doit pourtant bien exister pour la DGEEP, comme si les deux dossiers présentés le même jour n'avaient pas de liens, ou comme si l'administration n'avait pas fait l'effort ou n'avait pas pris le temps de rechercher ces liens.

En conséquence, la **CFDT** refuse de voter ce dossier qui néglige le dialogue social.

Vote CFDT : refus de vote

PROJET D'ÉVOLUTION DE LA TERRITORIALISATION DES SERVICES DE LA MÉTROPOLE

La **CFDT** renouvelle ses questions sur ce dossier et réitère ses incompréhensions sur ce sujet. Sujet, annoncé comme primordial par les élus politiques depuis plus d'un an mais pour la **CFDT** présenté précipitamment en CT.

Comme pour le sujet précédent, la **CFDT** dénonce la consultation à postériori du CT alors que la démarche est déjà communiquée aux responsables de services et que les pré-recrutements ont démarré le 11 octobre.

Ce projet est pour la **CFDT** illisible et à terme inexécutable. Il n'y a aucun lien avec les autres équipes territoriales (développeurs économiques, coordinateur emploi voirie urbanistes territoriaux). Rien n'est dit sur la place des coordinateurs territoriaux alors que les futurs directeurs de territoires seront demain les premiers interlocuteurs des maires.

De plus, les bénéficiaires (élus et usagers) sont complètement inexistants dans cette présentation. Le schéma organisationnel et fonctionnel est totalement enchevêtré et illisible.

De nombreuses questions sur ce sujet ont été adressées à la directrice générale des services les réponses apportées demeurent générique et sans réelle explications, ce qui rend cette réorganisation encore plus approximative.

La **CFDT** maintient certaines remarques et questions soit :

- Le dimensionnement irréaliste de certains territoires
- Les organigrammes réels et non pas théoriques

- le calendrier des repositionnements avec les règles de priorités.
- Le positionnement fonctionnel et organisationnel des coordonnateurs territoriaux

Globalement la **CFDT** a l'impression que cette organisation vise à mettre face à face les deux plus importantes délégations de la Métropole pour neutraliser le pouvoir des deux DGA concernées. Elle n'est ni réaliste, ni en lien avec les besoins des usagers et totalement impossible à mettre en œuvre. C'est le type même d'usine à gaz.

Pour la **CFDT**, il aurait été préférable de créer une délégation spécifique en charge des territoires. Également, la **CFDT** estime qu'il serait opportun que le directeur et son directeur adjoint ne soit pas issu de la même délégation, afin de mixer l'origine des métiers.

Comme pour le dossier précédent la **CFDT** refuse de voter pour pointer le fait que l'administration et les élus déprécient le dialogue social et bafouent les organisations syndicales en ayant pré-recruté les directeurs et leurs adjoints avant le passage en CT.

Vote CFDT : Refus de vote

CRÉATION D'UNE ÉQUIPE MÉTROPOLITAINE DE L'HABITAT

La **CFDT** demande un éclaircissement sur l'intitulé du poste, adjoint de direction, comme indiqué dans l'organigramme ou directeur adjoint, sans rôle hiérarchie comme indiqué sur la fiche de poste. L'organigramme proposé est peu clair et risque d'être génératrice d'incompréhension voire de tensions dans ces services.

La **CFDT** regrette que la Métropole n'ait pas voulu ou pas réussi à attirer les agents de l'État qui instruisaient les aides à la pierre pour intégrer des agents expérimentés qui exerçaient cette compétence.

La **CFDT** souligne l'effort de communication, de calcul fait sur la charge et le nombre de postes créés suffisants qui anticipe la montée en charge à venir dans ce domaine.

Vote CFDT : Pour

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 29 JUIN 2015 RELATIVES AUX PRESTATIONS SOCIALES DE LA FONCTION PUBLIQUE – PRESTATION RELATIVE AUX ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Pour la **CFDT** cette nouvelle délibération modifiant essentiellement la partie sur la prestation pour les enfants porteurs de handicap va dans le bon sens, en simplifiant et sécurisant les procédures, en ouvrant les droits à plus d'agents et en élargissant les délais, et surtout en intégrant le paradigme de la charge éducative et pas seulement fiscale afin de tenir compte des nouveaux modes de vie familiaux de la population.

Pour la rétroactivité qui a été introduite avec cette nouvelle proposition, elle se limite à 6 mois. Pourquoi la Métropole ne remonte-t-elle pas à la date où les conditions sont réunies, même si c'est plusieurs années, comme il est possible de le faire pour d'autres prestations sociales servies par la Métropole auprès des usagers ?

La CFDT prend acte de la prise en compte de ses propositions en pré-CT quant aux moyens de communication pour informer l'ensemble des agents.

Vote CFDT : Pour

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LE SERVICE COMMUN VIE ÉTUDIANTE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA MÉTROPOLE

La **CFDT** est pour le renouvellement de cette convention pertinente pour la prise en charge de la vie étudiante. Toutefois, on demande une communication plus large afin que ce dispositif soit mieux connu de l'ensemble des étudiants.

Vote CFDT : Pour